

Jésus a-t-Il aboli la loi ?

par Douglas S. Winnail

Bien des chrétiens sincères ont entendu dire que les lois divines de l'Ancien Testament – au sujet du sabbat, des Jours saints, des aliments purs et impurs et des dîmes – ont été abolies et qu'elles ne s'appliquent plus aux chrétiens du Nouveau Testament. Ces anciennes lois auraient été « clouées sur la croix » par le sacrifice de Jésus-Christ. Ceux qui se disent chrétiens ne seraient plus « sous la servitude » de l'Ancienne Alliance et de ses « lois désuètes », transmises par Moïse, mais sous une Nouvelle Alliance – et ils seraient donc libres d'adorer Dieu comme ils l'entendent.

Les écrits de l'apôtre Paul sont souvent utilisés pour appuyer de tels enseignements : Romains 6 :14 : nous ne sommes plus sous la loi mais sous la grâce ; Colossiens 2 :14 : Jésus a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient ; Galates 3 :13 : Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi ; Galates 3 :24-25 : la loi n'aurait été qu'un précepteur pour nous conduire au Christ, de ce fait nous ne serions plus sous ce précepteur !

Pour ceux qui lisent la Bible superficiellement et qui n'on pas reçu le Saint-Esprit, il *semble* logique de conclure que ces passages « abolissent la loi ». Mais, ces Ecritures enseignent-elles *réellement* que la loi est abolie ? Ne s'agit-il pas plutôt de la fausse doctrine d'un stratagème subtil, imaginé par Satan, pour séduire un monde qui

se dit chrétien ? Nous devons comprendre ce que la Bible nous révèle sur ce sujet capital, qui a divisé et brisé le « corps » du Christ à travers les âges. Des conflits sur la loi ont affecté l'Œuvre divine, semant la confusion dans l'esprit de beaucoup de gens. La mauvaise compréhension de ce sujet pourrait vous coûter votre salut et votre récompense éternelle !

Les avertissements du Nouveau Testament

Certains *versets isolés* des écrits de l'apôtre Paul, mal compris, pourraient laisser entendre que le Christ a aboli l'observance des lois divines. Cependant, l'apôtre Pierre prévient clairement que les Epîtres de Paul contiennent des « points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal affermisses *tordent* le sens, comme celui des *autres* Ecritures, pour leur propre ruine » (2 Pierre 3 :16). C'est l'une des premières choses que nous devons prendre en considération. Au début de Son ministère, Jésus nous a mis en garde contre de faux enseignants, qui viendraient en vêtement de brebis (en se disant chrétiens) et qui égameraient les gens (Matthieu 7 :15-20). A la fin de Son ministère terrestre, Il nous a donné cet avertissement prophétique : « Prenez garde que personne ne vous séduise. Car plusieurs viendront sous mon nom [en prétendant être des enseignants chrétiens] [...] et

ils séduiront beaucoup de gens » (Matthieu 24 :4-5).

L'apôtre Paul nous a aussi avertis que de faux enseignants s'élèveraient du sein de l'Eglise, et qu'ils détourneraient les disciples de la Vérité (Actes 20 :29-31). Il affirma que, « dans les derniers jours », beaucoup suivraient un faux christianisme « ayant l'apparence de la piété, mais reniant ce qui en fait la force » (2 Timothée 3 :1-5). **Nous renions ce qui fait la force de la religion biblique, lorsque nous ignorons, ou lorsque nous philosophons sur ce que la Bible nous enseigne clairement !** C'est pourquoi l'apôtre Paul dit à l'Eglise de Thessalonique : « Examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon » (1 Thessaloniens 5 :21). C'est aussi pour cette raison que l'apôtre Luc nous rapporte l'exemple des Béréens, qui « examinaient chaque jour les Ecritures, pour voir si ce qu'on [les disciples de Jésus] leur disait était exact » (Actes 17 :10-12). Pour tester la véracité d'une doctrine, il faut que **toutes** les Ecritures traitant du sujet s'accordent – et pas seulement certains passages tirés hors de leur contexte ! Si nous croyons que Jésus a aboli les lois concernant le sabbat, les Jours saints et autres sujets similaires, il est grand temps que nous revenions en arrière, et que nous considérions le *tableau d'ensemble* qui nous est révélé à la fois dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Cessons de nous

concentrer sur quelques versets tirés hors de leur contexte.

Une loi avant le Sinaï ?

De nos jours, beaucoup affirment, à tort, que les lois transmises par Moïse ne s'appliquaient qu'à l'Ancienne Alliance (conclue entre Dieu et l'ancien Israël), pour s'achever avec la mort du Christ; elles ne s'appliqueraient donc plus aux chrétiens qui vivent sous la Nouvelle Alliance. *Pourtant, la Bible nous révèle quelque chose de complètement différent!* Le Nouveau Testament explique que « par un seul homme [Adam] le péché est entré dans le monde » (Romains 5:12). Le péché est la transgression des lois divines (1 Jean 3:4). Il ne peut pas y avoir de péché là où il n'y a pas de loi (Romains 4:15). Adam et Eve ont péché en violant les lois divines. Ils ont *déshonoré leur parent* (Dieu), et ils ont *mis un autre dieu devant Sa face* en écoutant Satan. Après cela, ils ont *convoité* et *dérobé* ce que Dieu leur avait interdit; puis, ils ont *menti* pour couvrir leur culpabilité, au lieu d'admettre leur erreur. Caïn avait reçu un avertissement avant de devenir le meurtrier de son frère; il ne devait pas laisser la colère le conduire à *pécher* en transgressant une loi divine (Genèse 4:6-8). Les Ecritures montrent que les lois divines étaient en vigueur dès le commencement de la Création – des milliers d'années avant que Moïse ne transmette les Dix Commandements.

Noé fut appelé « prédicateur de la justice » (2 Pierre 2:5), et la Bible nous donne la définition de la justice: « Tous

tes commandements sont justes » (Psaume 119:172) – la seule conclusion logique que nous pouvons en tirer, c'est que Noé prêcha l'obéissance aux commandements de Dieu! Certains, voulant renier la nécessité d'obéir aux lois divines, ont suggéré que Moïse enseigna des commandements différents de ceux qui sont mentionnés dans la Bible. Cependant, dans le livre de la Genèse, nous apprenons qu'Abraham et Jacob *payèrent la dîme* (Genèse 14:18-20; 28:22), bien que le principe des dîmes ne soit expliqué que plus tard dans les écrits de Moïse (Deutéronome 14:22-28). Sodome et Gomorrhe furent détruites à cause de leurs péchés, notamment à cause de la perversion sexuelle (Genèse 19:1-13), alors que la première référence qui définit l'homosexualité comme un péché se trouve dans Lévitique 18:22 (lisez aussi Romains 1:24-27). L'adultère était considéré comme un « grand péché » (Genèse 20:1-12) *avant* même de figurer sur la liste des Dix Commandements. La Bible révèle qu'Abraham fut béni « parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres [instructions], mes commandements, mes statuts et mes lois » (Genèse 26:5), cependant, ces commandements, ces statuts et ces lois ne figuraient pas sous forme de liste avant Moïse (Exode 20-23), dans le cadre de l'Alliance entre Dieu et la nation d'Israël.

Lors de la Création, Dieu instaura le sabbat, Il *sanctifia* (Il mit à part et rendit saint) le septième jour, et Il Se reposa pour nous montrer comment

observer le sabbat (Genèse 2:1-3). Bon nombre de chrétiens sincères ont appris que l'on pouvait choisir notre jour d'adoration, ou que la tradition de l'Eglise a établi le dimanche comme jour d'adoration. Cependant, nulle part la Bible n'approuve de telles pratiques! Les Israélites avaient reçu des instructions pour observer la Pâque et la Fête des pains sans levain – de même que pour le sabbat – *avant* que l'Ancienne Alliance ne fût conclue (Exode 12; 16:23-26). Quand les Israélites cessèrent d'observer les instructions relatives à l'observance du sabbat, Dieu leur demanda: « Jusqu'à quand *refuserez-vous* d'observer *mes commandements et mes lois* » (verset 28). Voilà une preuve absolue que les lois divines – y compris le sabbat et les Jours saints – étaient en vigueur *avant* l'Ancienne Alliance. La fin de l'Ancienne Alliance ne signifie pas qu'il n'est plus nécessaire d'obéir aux lois divines, lesquelles étaient en vigueur *avant* que cette Alliance fût établie!

L'Ancienne Alliance

Un argument subtil, mais faux, suggère que, puisque l'Ancienne Alliance et les écrits de Moïse contiennent des *centaines* de lois, ceux qui observent le sabbat, les Jours saints, les dîmes et les lois de la santé, doivent aussi observer *tout* ce qui fait partie de l'Ancienne Alliance; ils disent que laisser certaines choses de côté revient à faire une *sélection arbitraire* des lois à observer. Un tel argument démontre leur ignorance face à l'Ancienne Alliance, et leur

aveuglement face à la véritable signification des Ecritures, une ignorance qui s'est installée dans les Eglises censément chrétiennes au cours des siècles.

L'Ancienne Alliance était un contrat formel entre Dieu et la nation de l'ancien Israël. Elle consistait en des promesses *physiques*, et sélectionnait spécialement un peuple, *si* ce peuple obéissait aux lois divines et servait d'exemple au reste du monde (Exode 19 :5-6 ; Deutéronome 4 :1-10). Elle ne renfermait aucune promesse *spirituelle* de vie éternelle ou de réception du Saint-Esprit ; elle contenait des *avertissements* de châtement en cas de désobéissance. Ce contrat établissait trois sortes de lois : les Dix Commandements (Exode 20), les statuts, les jugements et les ordonnances (Exode 21-23), et les lois cérémonielles (Exode 25-40). Cette distinction fondamentale est indispensable pour comprendre quelles sont les lois qui ne sont plus requises par la Nouvelle Alliance.

Les Dix Commandements constituent la *base* de toutes les lois divines. Les quatre premiers (dont celui concernant le sabbat) nous montrent comment aimer Dieu (Deutéronome 6 :5) ; les six derniers nous expliquent comment Dieu veut que nous aimions notre prochain (Lévitique 19 :18). Ces lois étaient en vigueur dès la Création, et elles le seront pour toute l'éternité, car la nature divine ne change pas (Malachie 3 :6). Les statuts et les jugements montrent comment mettre en pratique les Dix Commandements (la loi d'amour de Dieu) dans des situations spécifiques. Plusieurs de ces mêmes principes se retrouvent, de nos jours, dans les

lois civiles des nations (Exode 21). Les lois bibliques furent données pour le bien de l'humanité ; aujourd'hui, vous pouvez même vous retrouver en prison si vous transgressez certaines d'entre elles ! Ces lois *ne* sont *pas* une « malédiction », mais une *bénédiction* – même dans la société civile.

Les *lois cérémonielles* sont un sujet tout à fait différent. La Bible révèle que les lois concernant les sacrifices et les offrandes *ne* faisaient *pas* partie, à l'origine, de l'Ancienne Alliance (Jérémie 7:21-23). Ces lois furent *ajoutées* plus tard « à cause des transgressions » (Galates 3 :19). L'apôtre Paul ne parle pas des Dix Commandements, lesquels constituent la base de l'Ancienne Alliance et sont en vigueur depuis la Création. Même les écrits de Moïse indiquent que les sacrifices rituels et les offrandes ne commencèrent *qu'à* la dédicace du tabernacle – soit un an après que l'Ancienne Alliance fut conclue au mont Sinaï (Exode 40 :17, 29). La Bible explique clairement que les lois cérémonielles furent *ajoutées* à l'Ancienne Alliance et, comme nous allons le voir, étaient *temporaires*. Seules ces dernières cessèrent à la mort de Jésus.

Une question de contexte

Certains se demandent : Si les lois ont été données « à perpétuité » – y compris les lois des rituels – comment se fait-il que certaines lois ne furent que temporaires ? La réponse se trouve dans la compréhension de l'expression « à perpétuité », selon son *contexte biblique*.

La Bible nous ordonne d'observer le sabbat et les Jours saints à *perpétuité* (Exode 31 :17 ; Lévitique 23 : 41). Lorsque nous voyons que le Christ, les apôtres et l'Eglise primitive observèrent ces Jours, et que ces pratiques seront observées dans le Royaume de Dieu (Esaïe 66 :22-23 ; Zacharie 14 :16-19), il est évident que, *dans ce contexte*, l'expression « à perpétuité » signifie « pour toute l'éternité ». Lorsque nous lisons que le sacerdoce d'Aaron était défini « par une loi perpétuelle » (Exode 29 :9), que les sacrificateurs devaient porter des vêtements spéciaux « par une loi perpétuelle » (Exode 28 :42-43), et qu'ils devaient entretenir une lampe dans le tabernacle, ou dans le temple, « par une loi perpétuelle » (Exode 27 :21), le mot « perpétuel » [ou « à perpétuité » selon certaines versions bibliques] est employé dans un contexte différent. Le tabernacle et le temple n'existent plus ; il n'y a donc plus de lampe à entretenir ! La Bible révèle que le sacerdoce a été changé (Hébreux 7 :12) ; par conséquent, les instructions concernant l'habillement des sacrificateurs ne s'appliquent plus. Les lois permettant à un esclave de choisir de servir son maître pour toujours ne peuvent s'appliquer que lorsque le maître ou l'esclave *sont vivants* – ce n'était évidemment pas pour l'éternité ! Ces simples observations illustrent ce qui était permanent de ce qui était temporaire dans l'Ancienne Alliance. Les aspects *fondamentaux* des lois spirituelles de Dieu ne changent jamais. Les lois cérémonielles ne sont plus requises pour les chrétiens.

Jésus, les apôtres et la loi

Beaucoup se demanderont : Si nous aimons le Seigneur et croyons en Jésus, devons-nous encore *obéir* aux lois divines ? Il est regrettable que, beaucoup de croyants sincères n'aient entendu parler que d'un christianisme fondé sur l'amour, et pas sur « des lois et des ordonnances » que les critiques qualifient de *légalisme* ! Quoique cet argument puisse *sembler* raisonnable pour certaines personnes, la Bible tient un langage *différent* ! Jésus a dit : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir [annuler] la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir [compléter] » (Matthieu 5:17). Les Ecritures expliquent que le Christ est venu pour magnifier [amplifier, développer] la loi et la rendre « grande et magnifique » (Esaïe 42:21). Jésus enseigna que nous devons obéir non seulement à la *lettre* de la loi, mais aussi à l'*esprit* (ou à l'intention) de la loi (Matthieu 5:21-30). Lorsqu'on Lui demanda que faire pour entrer dans le Royaume de Dieu, Jésus répondit que nous devons *observer les commandements*. Il faisait référence à l'obéissance aux Dix Commandements (Matthieu 19:16-20). Il déclara « qu'aimer le Seigneur » signifie *garder les commandements* (Jean 14:15) – mais beaucoup ignorent Ses déclarations, aujourd'hui. Jésus *n'a pas* aboli le sabbat ou les Jours saints. Il les a Lui-même gardés et enseigna à Ses disciples à faire de même (Luc 4:16 ; Jean 7:8-19). Jésus enseigna que nous « devons » payer les dîmes (Matthieu 23:23). Il devrait

être évident que l'idée populaire – soutenue par de nombreux prétendus chrétiens – que Jésus a aboli la loi est une *supposition erronée* qui *n'est pas* soutenue par la Bible.

Beaucoup affirment, à tort, que les apôtres et l'Eglise primitive en sont venus à comprendre que les « lois de Moïse » concernant le sabbat, les Jours saints, les lois de la santé et les dîmes ne sont plus requises pour les chrétiens du Nouveau Testament. Cependant, ce *n'est pas* ce que nous trouvons dans le livre des Actes. La Bible révèle que, non seulement l'apôtre Paul gardait le sabbat (vingt ans après la crucifixion : Actes 17:1-2), mais qu'il continuait également à observer les Jours saints (Actes 8:21), exhortant les chrétiens à faire de même (1 Corinthiens 5:7-8). Cela s'accorde avec les récits des historiens au sujet de l'Eglise primitive. Edward Gibbon écrit qu'environ un siècle après la mort de Jésus-Christ, l'Eglise primitive de Jérusalem « unifiait la loi de Moïse [y compris les dîmes] avec la doctrine du Christ », jusqu'à ce que la pression des nouveaux convertis menât au rejet de ces principes bibliques et apostoliques (*The Declin and Fall of the Roman Empire*, chapitre 15. *C'est nous qui traduisons*).

Bien que les écrits de Paul soient parfois utilisés pour prouver que l'observance de la loi n'est plus requise pour les chrétiens du Nouveau Testament, nous devons considérer ce que Paul lui-même a dit à ce sujet. « Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique

qui seront justifiés » (Romains 2:13) ; la loi a été donnée pour notre instruction (Romains 2:18) ; la loi définit le péché (Romains 3:20). Il explique que la foi n'abolit pas, mais *confirme* la loi (Romains 3:31), et que « la loi [...] est sainte, et le commandement est saint, juste et bon » (Romains 7:12). Paul se fait l'écho des enseignements de Jésus, en déclarant que « l'amour est l'accomplissement de la loi » – et en se référant à l'*obéissance* aux Dix Commandements (Romains 13:8-10). Pour l'apôtre Paul, garder les commandements est *la bonne façon* de devenir chrétien – et non pas de devenir légaliste !

Mais, qu'entendait l'apôtre Paul, en prononçant des paroles qui *semblent* dire le contraire ? Dans Colossiens 2:14-15, « l'acte dont les ordonnances nous condamnaient » (titre d'endettement) qui fut « éliminé en le clouant à la croix » *ne se réfère pas* aux lois divines, mais bien à *nos péchés*. Lorsque nous péchons, nous contractons une dette – la mort (Romains 6:23). Par Sa mort, le Christ nous a rachetés de cette *malédiction* de la mort (Galates 3:13). La loi divine ne peut être une malédiction, puisque Paul lui-même nous dit qu'elle est sainte, juste et bonne ! Lorsque Paul écrit que nous sommes « non sous la loi, mais sous la grâce », il veut dire que lorsque nous nous sommes repentis de nos péchés et que nous obéissons aux lois divines, nous ne sommes plus sous *l'amende de la loi* (la mort), et que, ayant reçu le pardon immérité, nous nous efforçons de ne plus pécher (de ne plus enfreindre les lois divines, Romains 6:15). Lorsque Paul déclare que « ce n'est pas par

les *œuvres de la loi* que l'homme est justifié », il utilise un terme qui se réfère aux pratiques *rituelles* – pas aux Dix Commandements (Galates 2:16 ; 3:2, 10). Lorsque Paul déclare que « la loi a été comme un précepteur pour nous conduire à Christ [... mais] la foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce précepteur » (Galates 3 : 24-25), il se réfère à la nature temporaire de l'ensemble du système des statuts, des *lois cérémonielles*, des rituels et des sacrifices qui soulignaient la nécessité d'un Sauveur. Il ne dit pas que les lois fondamentales de Dieu – les Dix Commandements, le sabbat, les Jours saints, les dîmes et les lois de la santé – ont été abolies. Cela se confirme par ses déclarations dans Hébreux 9 :9-10. Lorsqu'on examine les écrits de Paul dans leur contexte, on comprend qu'ils *n'accréditent pas* l'idée que l'obéissance aux lois divines n'est plus requise pour les chrétiens. La question est de savoir « quel Paul » choisir – celui des Ecritures, ou celui qui a été inventé par les critiques de la loi !

La Nouvelle Alliance et la loi

De nos jours, la plupart de ceux qui se disent chrétiens ont des *croyances contradictoires* ; bien qu'elles soient expliquées en détail dans les écrits de Moïse, ils affirment être sous une nouvelle alliance, de ne plus avoir besoin d'observer les lois divines, car elles sont maintenant écrites dans leur esprit et dans leur cœur (Hébreux 8:1-13 ; 10:16 ; Jérémie 31 :31-33). Cependant, le même

Dieu qui inspira ces versets, nous explique que, sous la Nouvelle Alliance, Il donnera à Son peuple rebelle un esprit nouveau « afin qu'ils *suivent* mes ordonnances, et qu'ils *observent* et pratiquent mes lois » (Ezéchiel 11 :19-20 ; 36 :24-27). Tous ceux qui ont les lois de Dieu écrites dans leur esprit et dans leur cœur, *veulent* observer les lois divines ; ils ne cherchent pas à philosopher ou à chercher des excuses pour ne pas avoir à y obéir. Bien que la plupart de ceux qui se disent chrétiens désirent entrer dans le Royaume de Dieu, beaucoup semblent ignorer que « la loi » sortira de Sion [Jérusalem], lorsque Jésus-Christ instaurera Son Royaume sur cette terre (Esaïe 2 :2-4). Les saints, en tant qu'enseignants dans le Royaume, enseigneront au monde à observer le sabbat (Esaïe 66 :22-23), les Jours saints (Zacharie 14 :16-19) et les lois de la santé (Esaïe 66 :15-17). La Nouvelle Alliance sera basée sur les lois divines – tout comme l'était l'Ancienne Alliance. Mais avec la Nouvelle Alliance viennent des promesses *spirituelles* : le pardon des péchés après notre repentance sincère, le Saint-Esprit et la vie éternelle. C'est pourquoi, la Nouvelle Alliance est appelée une Alliance « meilleure » (Hébreux 12 :24). Dans la Nouvelle Alliance, il y a plus que le simple fait d'aimer le Seigneur et d'aimer notre prochain. Elle inclut également l'observance des *lois et des ordonnances* (de Dieu) pour nous guider dans la bonne voie.

Ceux qui enseignent, à tort, que les chrétiens ne sont plus tenus d'obéir aux lois divines ne se rendent pas compte que leur raisonnement est le fruit d'un esprit charnel – d'un esprit qui n'a pas accès au Saint-Esprit, ou qui ne l'utilise pas. Paul explique qu'un tel esprit « est *inimitié* contre Dieu, parce [qu'il] ne se soumet pas à la loi de Dieu, et [qu'il] ne le peut même pas » (Romains 8 :7). Un esprit non converti essaie de *philosopher* – ou d'ignorer délibérément – les lois divines, même s'il prétend croire en Dieu et aimer le Seigneur. Satan est capable d'influencer et de séduire quiconque se trouve dans cet état d'esprit (2 Corinthiens 4 :3-4). La Bible affirme qu'il s'agit là du raisonnement de tous ceux qui affirment que Jésus a aboli la loi – un concept qui n'est aucunement *appuyé* par les Ecritures, et qui est complètement *contraire* au plan de Dieu. Les lois divines décrivent les grandes lignes du mode de vie que Dieu a instauré depuis la Création, et que les chrétiens sont appelés à adopter maintenant, et à l'enseigner au monde dans le Royaume de Dieu à venir. Nous devrions être reconnaissants à Dieu pour la *Vérité* qu'Il nous révèle dans Sa parole, afin de ne pas être séduits par de faux arguments. En effet, Jésus a prophétisé que *beaucoup* seraient séduits (Matthieu 24 :4-5, 11, 24). Prions et étudions, afin de ne pas perdre de vue la Vérité ! □

Les lois de la santé ont-elles été abolies ?

Pendant des siècles, on a fait croire à de nombreuses personnes qui se disaient chrétiennes que l'observance des lois bibliques, au sujet des aliments purs et impurs, n'était plus valable. On a prétendu que ces « lois » faisaient partie de l'Ancienne Alliance, qui s'acheva avec la mort de Jésus-Christ. Cette croyance, cependant, ne se trouve pas dans la Bible. La première référence aux aliments purs et impurs se trouve dans le livre de la Genèse. Noé avait reçu pour instructions, de prendre dans l'arche, sept couples d'animaux purs et une paire d'animaux impurs (Genèse 7 :1-3). Noé connaissait donc les lois de la santé, *bien avant* qu'elles ne fussent détaillées dans les écrits de Moïse (Lévitique 11). Les couples supplémentaires d'animaux purs ont manifestement servi de nourriture, et pas uniquement pour assurer la reproduction de l'espèce, après le déluge. Dans la Bible, nous apprenons également qu'il était interdit de consommer le sang des animaux (Deutéronome 12 :23-25). Ces lois furent données « afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, à perpétuité, en faisant ce qui est bien et ce qui est droit aux yeux de l'Eternel, ton Dieu » (Deutéronome 12 :28). Dieu n'aurait pas aboli une loi qu'Il aurait donnée de cette façon.

Certains enseignent que Jésus-Christ a aboli les lois de la santé. Cependant, les versets couramment utilisés pour renforcer cette fausse affirmation concernent, en réalité, les *rituels de purification* (Matthieu 15 :1-20 ; Marc 7 :1-23). Lorsque nous lisons les récits, nous voyons que Jésus ne fait même pas mention d'aliments purs ou impurs. Il se réfère plutôt à la question des pharisiens, à savoir : Est-il permis de manger, sans se laver les mains selon les rituels de la tradition (Marc 7 :3-8). Les mots « ainsi il déclarait purs tous les aliments » (Marc 7 :19), qui se trouvent dans certaines traductions ont été *ajoutés* par des traducteurs essayant de faire dire à ces versets quelque chose que, ni le contexte, ni le texte grec original ne corrobore. Lorsque l'apôtre Pierre, dans une vision, reçut l'ordre de manger des animaux impurs qui lui étaient présentés sur une grande nappe, il fut *déconcerté* parce qu'il savait que cela était contraire aux lois divines (Actes 10 :9-17). Cependant, Pierre *n'en conclut pas* que les lois de la santé étaient abolies ; il déclara : « Dieu m'a appris à ne regarder *aucun homme* comme souillé et impur » (Actes 10 :28) – indiquant que Corneille (un Gentil) pouvait également devenir un chrétien. Les décisions prises par le Concile de Jérusalem affirment la nécessité de suivre les lois de la santé mentionnées dans la Bible (Actes 15 :28-29. Lisez aussi Lévitique 3 :17 ; 7 :23-26). Ces lois ont été établies pour prévenir des maladies infectieuses et promouvoir une bonne santé (Exode 15 :26 ; Deutéronome 12 :28). Si notre corps est « le temple de Dieu » (1 Corinthiens 3 :16-17), et si nous avons reçu pour instruction de « glorifier Dieu dans notre corps » (1 Corinthiens 6 :19-20), nous ne mangerons pas délibérément des aliments que Dieu nous interdit, et que la science rend, en partie, responsables de la propagation de certaines maladies.

Le prophète Esaïe va encore plus loin, en déclarant que lorsque Jésus-Christ reviendra pour juger le monde, « ceux [...] qui mangent de la chair de porc, des choses abominables [du bouillon d'aliments impurs] et des souris, tous ceux-là périront, dit l'Eternel » (Esaïe 66 :15-17 ; Esaïe 65 :4). Ces versets montrent le mécontentement de Dieu à l'égard de ceux qui mangent des aliments « impurs », qu'Il nous a défendus de manger. L'une des raisons pour laquelle les maladies disparaîtront dans le Royaume de Dieu à venir (Esaïe 35 :5-6 ; Jérémie 30 :17), est que les lois divines seront enseignées et expliquées à tous les êtres humains, sur la terre (Esaïe 2 :2-3 ; 11 :9 ; 30 :20-21). La Bible ne confirme aucunement la croyance que les lois de la santé ont été abolies. Au contraire, elle explique à quel point ces lois importantes ont leur place dans le plan divin.

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter à l'une des adresses suivantes :

TOMORROW'S WORLD
P.O. Box 3810
CHARLOTTE, NC 28227-8010
U.S.A.

LE MONDE DE DEMAIN
B.P. 869
97208 FORT-DE-FRANCE CEDEX
MARTINIQUE

LE MONDE DE DEMAIN
26 rue Raymond Spas
62218 LOISON-SOUS-LENS
FRANCE

Ou consultez notre site Internet sur www.mondedemain.org